



Appel à projet 2026

Résidence Artistique de Territoire

**-
Quartier prioritaire de la ville
de Tarbes**

Portée par l'association Médianes



Lieu : Quartier prioritaire de la ville de Tarbes : Mouysset

Domaine artistique : [plasticien.nes](#).

Thématique du projet :

La résidence a pour objectif de questionner la diversité des relations humaines, soulignant l'importance des connexions entre individus dans le quartier de Mouysset. Le questionnement pourra également inclure la place des femmes et jeunes filles dans l'espace urbain, en illustrant leur rôle dans la construction des liens intra-familiaux et au sein du quartier.

Toutes formes de projets peuvent être proposées autour de cette thématique.

Rayonnement territorial et démarche collaborative :

La résidence participe à renforcer le lien entre les habitants du quartier de Mouysset mais aussi avec les acteurs sociaux autour d'un projet commun. Elle doit s'inscrire dans une démarche de concertation et de co-construction en associant l'association Médiannes et d'autres acteurs du territoire (culturels, sociaux, socio-culturels, médico-sociaux, socio-éducatifs, tissu associatif...).

Publics visés :

La résidence s'adresse à l'ensemble des habitants, tout au long de la journée, en direction des jeunes hors temps scolaire, des publics spécifiques, des familles, des parents et de personnes de tous âges.

Mise en œuvre des actions culturelles :

La résidence s'appuie sur un panel d'actions (ateliers, médiation, diffusion). Elle vise également à favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'offre culturelle. Elle associe des actions suivies et denses à des actions plus ponctuelles.

Calendrier : La durée totale de la résidence est de 13 semaines réparties sur la période allant du 4 mai au 31 juillet 2026. Un minimum de 30 jours de présence effective sur le quartier seront demandés sur période.

Date Limite de dépôt des candidatures : Dimanche 29 mars 2026 minuit

Jury de sélection : Jeudi 16 avril 2026

Rémunération de l'Artiste : Une enveloppe financière de 6000 € sera allouée à l'artiste comprenant :

- La rémunération de l'artiste et de ses collaborateurs si nécessaire.
- Les frais de déplacement et de repas
- L'achat de matériel
- Les frais de production : impressions, tirages
- *Les frais de fonctionnement (électricité, eau). Si utilisation du logement mis à disposition*

La communication ainsi que les frais de publications, mailing, frais réception pour les restitutions seront pris en charge par Médiannes.

Un véhicule personnel est indispensable.

Les locaux de travail lors de la résidence :

Espace public si le temps le permet, sinon maison de quartier de Mouysset.

Salle pour les restitutions : un partenariat avec un lieu spécifique peut être envisagé.

L'artiste ou le collectif seront accompagnés par l'association Médiannes, en qualité d'opérateur culturel.

Hébergement :

Un hébergement (T2) pourra être mis à disposition pour l'artiste hors Hautes-Pyrénées. Il sera pris en charge par l'association Médiannes. Seuls les frais de fonctionnement (électricité, eau) seront à la charge de l'artiste.

1- Enjeux et contexte

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, à l'échelle nationale, envers les quartiers ciblés politique de la ville et leurs habitants.

Sur le volet Culture, cette politique a été renforcée par la signature d'une Convention d'objectifs 2024/2030 entre les ministères en charge de la Culture et de la Ville en vue notamment :

- De mobiliser et accompagner les artistes et les acteurs culturels pour une présence renforcée dans les territoires prioritaires de la politique de la Ville.

- De faciliter l'appropriation du cadre de vie

- D'avoir une meilleure compréhension de l'espace urbain (histoire, qualité architecturale, transmission de la mémoire).

La résidence artistique de territoire s'apparente aux résidences de diffusion territoriale tel que précisé dans la circulaire du ministère de la Culture et de la Communication du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences. La résidence de territoire est une résidence d'éducation artistique et culturelle. Elle peut intégrer un volet création dans la mesure où la production est participative ; c'est-à-dire en lien avec les habitants^{1*}.

« Pour l'artiste ou le professionnel résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, et plus précisément d'éducation artistique et culturelle. Elle peut intégrer un volet création dans la mesure où la production est participative ; c'est-à-dire en lien avec les habitants »*.

Sur notre territoire local, le département des Hautes-Pyrénées compte environ 8000 habitants résidant au sein de 4 quartiers prioritaires de la politique de la ville sur deux communes, Tarbes et Lourdes, et un quartier en veille, sur Aureilhan. Ces quartiers concentrent des populations en situation de grande précarité, multiculturelles et intergénérationnelles. La taille « humaine » de ces quartiers permet la mobilisation d'un tissu d'acteurs de terrain dynamiques et innovants autour d'une gouvernance originale de la politique de la ville.

¹ * Extrait du document de référence : « Cahier des charges Résidence de territoire » consultable sur le lien <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie/Action-culturelle-et-territoriale/Developpement-culturel-et-presence-artistique-sur-les-territoires-ruraux>

En partenariat avec la DRAC Occitanie, le GIP Politique de la Ville, la région Midi Pyrénées, le FONJEP et la CAF des Hautes Pyrénées la mise en place de résidences artistiques dans les quartiers prioritaires, permet d'apporter une plus-value culturelle, une reconnaissance et l'appropriation des institutions culturelles par la population de ces territoires.

Renouvelés en 2024, les Contrats de Ville favorisent une politique d'accès à la Culture. Les habitants sont associés de manière systématique à la vie du Contrat de ville, dans un objectif de co-construction.

Cette plus-value sera renforcée grâce à la participation des enfants de l'école maternelle Anatole France et par des ateliers Parents-Enfants permettant une forte résonance dans les quartiers d'Ormeau Bel Air et de Mouysset.

2. L'association Médiannes, porteuse du projet

Association loi 1901, Médiannes favorise l'accès à la culture pour tous.

Parce que la culture s'adresse à chacun, enracinée dans l'espace public et social, l'Association Médiannes favorise la mixité sociale ;

L'association Médiannes occupe une place centrale dans le champ de la médiation culturelle sur les quartiers prioritaires de Tarbes.

Elle est un acteur de la vie des quartiers, faisant un lien entre les habitants, les associations, les institutions et les lieux culturels.

De par ses actions en médiation culturelle, Médiannes permet une ouverture différente et favorise l'émancipation des personnes par l'accès à la culture pour toutes et tous. Elle est force de propositions et d'actions et travaille en lien avec tous les acteurs de l'agglomération.

L'association travaille en étroite collaboration avec :

- Les opérateurs culturels de l'Agglomération Tarbaise (Le Parvis, Scène nationale, dotée d'un centre d'Art Contemporain ; La Gespe, Scène de Musiques Actuelles et Contemporaines ; Le Théâtre des Nouveautés et Le Pari mais aussi Le Carmel et le Musée Massey, le Service culturel de la ville de Tarbes ; Le Conservatoire de Musique et de Danse Henri Duparc ; L'École Supérieure d'Art des Pyrénées Tarbes / Pau ; le Collectif des Acteurs Culturels de 65...)
- Les professionnels et les bénévoles du champ du social qui proposent à leurs publics nos actions.

Notre vocation est d'amener la culture aux populations des quartiers prioritaires de Tarbes et de son agglomération et de les impliquer dans un processus actif par le biais de la médiation culturelle.

De par nos actions, cette médiation culturelle crée du lien, permet le développement personnel et l'acquisition de confiance en soi, lutte contre l'exclusion, rassemble les personnes dans le respect de leur différence.

Depuis 2020, la DRAC Occitanie et le GIP Politique de la Ville mandatent l'association Médiannes pour la mise en place de résidence artistique de territoire dans les quartiers prioritaires de la ville de Tarbes.

Riche de son partenariat avec les acteurs culturels et les professionnels du champ du social, l'association Médiannes a su tisser des liens de confiance et mettre en exergue l'importance de la médiation culturelle auprès des publics éloignés.

La collaboration entre l'artiste ou le collectif et l'association Médiannes reste primordiale. En effet, la résidence s'adresse à un artiste désirant développer une proposition artistique en lien avec les habitants et plus particulièrement le jeune public et les adultes accompagnant.

Lors de la résidence, l'association Médiannes s'engage à mettre en réseau l'artiste et les structures ou professionnels ressources du quartier. L'objectif étant de faciliter l'intégration et la réalisation du projet artistique.

3. Cadre de la résidence de territoire et objectifs

L'association Médiannes propose un nouvel appel à candidature s'inscrivant dans le cadre de la Résidence Artistique de Territoire de la DRAC Occitanie.

La résidence se déroulera sur le quartier prioritaire de Mouysset de Tarbes auprès principalement des habitants du quartier, du Jeune Public et des familles.

Le projet doit être spécialement élaboré afin de favoriser la rencontre entre les habitants, le jeune public, l'artiste et sa démarche artistique. Ces collaborations renforcées sont des axes majeurs pour cette résidence.

Les temps d'interventions seront répartis de la manière suivante :

70% du temps sera consacré aux temps de résidence avec les habitants du quartier (tout public)

30% du temps pour la mise en oeuvre d'ateliers, de temps de résidence "parents/enfants", familles et parentalité

- La médiation, rencontre entre les habitants et l'artiste :

L'objectif est de permettre cette rencontre artistique au plus grand nombre.

En lien avec sa pratique artistique, l'artiste ou le collectif proposera des interventions auprès des jeunes publics, des habitants du quartier.

Afin de faciliter les échanges et l'intégration de ses publics dans le projet artistique, l'association Médiannes accompagnera l'artiste ou le collectif sur le terrain tout le long de la résidence.

- Une création pour et avec le jeune public, les familles et les habitants du quartier

La résidence devra proposer une pratique artistique, pour le jeune public mais aussi pour les habitants du quartier, elle doit donc être adaptée à tous les âges.

Les bénéficiaires de cette résidence seront invités à réfléchir à une mise en forme plastique sur les liens intra-familiaux, inter-communautés dans le quartier en tant qu'individu ou en tant que groupe.

Le processus de création devra prendre en compte le contexte géographique et social du quartier visé ainsi que les attentes des habitants.

Les temps de co-création (habitants/artiste) pourront prendre plusieurs formes : ateliers suivis ou ponctuels, soirées, stages, week-end...

L'artiste ou le collectif sera invité à créer avec les habitants un projet dont les objectifs seront de :

- Interroger et mettre en lumière la diversité des relations humaines au sein du quartier de Mouysset, en soulignant l'importance des connexions entre ses habitants.
- Illustrer la place et le rôle des femmes et des jeunes filles dans l'espace urbain, en montrant leur contribution à la construction des liens familiaux et communautaires.
- Créer une œuvre qui invite à la réflexion sur la cohésion sociale, l'inclusion et la dynamique des relations dans un contexte urbain spécifique.

Ce projet artistique sera positif et dynamique, et permettra aux bénéficiaires de découvrir une pratique de renforcer l'estime de soi et la joie du collectif.

- Profil du candidat recherché

Le projet s'adresse à des artistes ou collectifs disposant d'une expérience artistique confirmée et inscrits dans une démarche d'ouverture à différentes pratiques et expressions artistiques.

L'artiste ou le collectif devra s'engager activement dans la résidence et être en mesure de créer une dynamique collective avec les habitants. Le partage, le faire ensemble et les échanges par la création sont au cœur du projet.

La résidence accordant une importance particulière à la transmission, une expérience d'actions d'éducation artistique auprès de différents publics sera appréciée.

Une expérience du travail artistique dans des lieux inhabituels, inattendus qui peuvent être en lien avec l'espace public est souhaitable.

Durant la résidence un partenariat renforcé avec l'école Supérieurs d'art et de Design de Pyrénées site de Tarbes permettra à l'artiste ou au collectif retenu de proposer une conférence autour de son travail auprès des étudiants de l'ESAD des Pyrénées.

Il pourra être envisagé la mise en place de temps d'immersion d'un ou deux étudiants sur les temps de résidence.

4. Durée et dates de la résidence de territoire

La durée totale de la résidence se déroule sur 3 mois.

L'artiste ou le collectif d'artistes s'engage sur l'échéancier suivant :

- Repérage : semaine du 4 au 7 mai 2026

Suite à sa sélection, l'artiste viendra lors de la « semaine 19 » 2026.

Lors de cette semaine, accompagné d'une médiatrice culturelle de l'association Médiannes, les artistes découvriront les quartiers, les partenaires sociaux (animateurs et médiateurs des associations intervenant sur le quartier, corps enseignants de l'école maternelle...) et habitants (membres des conseils citoyens notamment et familles du quartier). Ces rencontres permettront de préciser le projet artistique.

A l'issue de ce repérage, une programmation des interventions sera définie afin de formaliser le temps de présence sur le territoire.

- Séjour en résidence : du 11 mai au 31 juillet 2026

L'artiste met en place son travail d'éducation artistique ainsi que sa création auprès des publics de quartier prioritaire de Mouysset.

Un planning sera établi entre l'artiste ou le collectif ainsi que les médiatrices culturelles de l'Association Médiannes.

- Temps de restitution : semaine du 27 au 31 juillet 2026

Les dates de restitution sont à définir entre le lundi 27 et le vendredi 31 juillet 2026.

En collaboration avec les partenaires et le public, le temps de restitution est à imaginer par l'artiste.

Ce moment de restitution est un moment de convivialité. Il clôturera ce temps de résidence.

5. Moyens mis à disposition

Un hébergement pourra être mis à disposition pour l'artiste ou collectif hors Hautes-Pyrénées. Il sera pris en charge par l'association Médiannes.

Une enveloppe financière de 6000 € sera allouée à l'artiste comprenant :

- La rémunération de l'artiste et de ses collaborateurs si nécessaire.
- Les frais de déplacement et de repas
- L'achat de matériel
- Les frais de production : impressions, tirages

La communication ainsi que les frais (publications, mailing, frais réception pour les restitutions) seront pris en charge par Médiannes.

Un véhicule personnel est indispensable.

Les locaux de travail lors de la résidence :

- Pour les ateliers habitants et parents / enfants : espace public si le temps le permet, sinon la maison de quartier sur le quartier de Mouysset.

Salle pour les restitutions : un partenariat avec un lieu d'exposition peut être envisagé.

L'artiste sera accompagné par l'association Médiannes, en qualité d'opérateur culturel.

6. Candidature

Une seule candidature sera retenue par une commission constituée *a minima* de représentants de l'Etat (techniciens de la DRAC, et préfecture des Hautes-Pyrénées), de la ville de Tarbes, du GIP, de Médiannes et d'habitants du quartier concerné.

Dossier de candidature attendu :

Un document unique au format PDF envoyé en pièce jointe de mail nommé comme suit :

NOM – Prénom – 2026

Le projet artistique comprendra les renseignements ci-dessous :

Le dossier de candidature :

I – Fiche de présentation

Nom :	
N° SIRET N° Maison des artistes/Agessa	
Titre du projet	
Contact artistique	
Contact administratif (pour les questions liées au budget, aux contrats etc.)	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Pays / région	
Téléphone fixe	
Portable	
courriel	
Site web	

II – L'ARTISTE ET SON PROJET

PRÉSENTATION :

Présentation de la démarche générale de l'artiste ou du collectif, accompagné d'un dossier de présentation

- CV
- PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET : 3 feuillets maximum
- DISCIPLINES ARTISTIQUES MISES EN ŒUVRE ET MODALITÉS
- RELATIONS ENTRE VOTRE PROJET, LE PUBLIC ET LE TERRITOIRE
- BUDGET PRÉVISIONNEL : détail des postes
- CALENDRIER PRÉVISIONNEL ET/OU PÉRIODES DE RÉSIDENCES SOUHAITÉES

Date limite du dépôt de candidature : 29 mars 2026

Jury de sélection : 16 avril 2026

Candidatures à envoyer par mail en format PDF : medianes2@orange.fr

Contact de l'Association Médianes : 06 22 94 52 05